



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2009/6
8 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX
ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I
AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO**

Huitième session

Bonn, 1^{er}-12 juin 2009

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto:
 - a) Proposition relative aux amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3;
 - b) Propositions des Parties sur les questions inscrites au programme de travail du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du court laps de temps entre les septième et huitième sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

4. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I.
5. Questions diverses.
6. Rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. La huitième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Groupe de travail spécial) sera ouverte par le Président le lundi 1^{er} juin 2009 à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/KP/AWG/2009/6

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel*: Les Parties sont invitées à consulter le site Web de la Convention, qui présente un aperçu de la session, ainsi que le journal publié quotidiennement pendant la session, qui donne les derniers détails disponibles sur le déroulement des travaux du Groupe de travail spécial.

4. À sa vingt-quatrième session¹, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

5. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devraient en apporter des exemplaires à distribuer.

6. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session. Son président formulera des propositions en vue de poursuivre les négociations dans le cadre de groupes de contact et de groupes informels afin de faire progresser l'examen des textes établis pour la session.

FCCC/KP/AWG/2009/6

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

¹ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

- a) Proposition relative aux amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3

7. *Rappel*: Le Groupe de travail spécial est convenu que l'une de ses tâches pour 2009 consisterait à soumettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), à sa cinquième session, les résultats des travaux qu'il avait entrepris afin d'étudier les engagements, pour les périodes ultérieures, des Parties visées à l'annexe I de la Convention comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, en vue de leur adoption². À cet égard, à sa septième session, le Groupe de travail spécial a prié son président d'élaborer une proposition relative aux amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3³.

8. Dans le cadre de son programme de travail pour 2009, le Groupe de travail spécial est convenu qu'à sa huitième session, il s'efforcera d'adopter des conclusions concernant la part que les Parties visées à l'annexe I seront appelées à prendre, individuellement ou conjointement, conformément à l'article 4 du Protocole de Kyoto, dans le total des réductions des émissions auxquelles lesdites Parties, considérées globalement, devront parvenir⁴. Il est convenu aussi à sa septième session de continuer à débattre de l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I, considérées globalement, devront parvenir, en faisant de cette question l'un des principaux thèmes de discussion⁵ de sa huitième session.

9. À sa septième session également, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 24 avril 2009, leurs vues et suggestions concernant la proposition du Président relative aux amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3⁶. Il a aussi invité de nouveau les Parties visées à l'annexe I qui étaient en mesure de le faire à soumettre avant sa huitième session de nouvelles informations sur les objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions⁷.

10. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner la proposition du Président (document FCCC/KP/AWG/2009/7) relative aux amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3, afin d'améliorer encore le texte, notamment en réduisant le nombre d'options présentées dans son annexe et en les précisant. Ce faisant, le Groupe de travail spécial sera invité également à réfléchir tout particulièrement à l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et la part que celles-ci seront appelées à prendre, individuellement ou conjointement, conformément à l'article 4 du Protocole, dans l'effort global de réduction. En application du paragraphe 2 de l'article 20 du Protocole, selon lequel le texte de toute proposition d'amendement doit être communiqué aux Parties par le secrétariat six mois avant la réunion à laquelle l'amendement sera proposé pour adoption, le Groupe de travail spécial devra arrêter les dispositions à prendre pour que le texte des amendements proposés soit communiqué aux Parties, le 17 juin 2009, au plus tard.

² FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

³ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V G.

⁴ FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 60 b).

⁵ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. III et IV.

⁶ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V G.

⁷ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. III et IV.

<i>FCCC/KP/AWG/2009/5</i>	<i>Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/7</i>	<i>Proposition relative aux amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3. Note du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.8</i>	<i>Further views and proposals relating to a proposal for amendments to the Kyoto Protocol pursuant to its Article 3, paragraph 9, and a text on other issues outlined in document FCCC/KP/AWG/2008/8. Submissions from Parties</i>

b) Propositions des Parties sur les questions inscrites au programme de travail du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

11. *Rappel*: Conformément à son programme de travail itératif, le Groupe de travail spécial a examiné, lors de sessions précédentes, les questions suivantes: échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets; utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF); gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources visés; paramètres de mesure communs et méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles. À sa septième session, le Groupe de travail spécial a prié son président⁸ d'élaborer un texte sur ces questions et sur les autres questions abordées dans le rapport sur la reprise de sa sixième session (document FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 49), en tenant compte, pour ce faire, des contributions visées au paragraphe 13 ci-dessous et des travaux entrepris à cette septième session⁹.

12. À la même session, le Groupe de travail spécial a décidé de poursuivre à sa huitième session ses délibérations sur les questions ci-après, dans le cadre de l'examen du texte du Président visé au paragraphe 11 ci-dessus:

- a) Les améliorations susceptibles d'être apportées aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets, qui sont présentées dans les annexes I et II du rapport sur la première partie de sa sixième session¹⁰;
- b) Les définitions, modalités, règles et lignes directrices applicables au du secteur UTCATF¹¹;
- c) Les gaz à effet de serre, les secteurs et les catégories de sources visés, les paramètres de mesure communs, les méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles et d'autres questions¹².

13. À sa septième session également, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 24 avril 2009, leurs vues sur:

⁸ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V G.

⁹ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V G.

¹⁰ FCCC/KP/AWG/2008/5, chap. V A; le rapport est publié sous la cote FCCC/KP/AWG/2008/5.

¹¹ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V B.

¹² FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V D à F.

a) Les propositions concernant un texte relatif aux autres questions abordées dans le document FCCC/KP/AWG/2008/8¹³;

b) Les annexes III et IV du rapport de la septième session du Groupe de travail spécial relatives aux améliorations susceptibles d'être apportées aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets¹⁴;

c) L'annexe V du rapport de la septième session du Groupe de travail spécial relative aux options et propositions concernant les définitions, modalités, règles et lignes directrices applicables au secteur UTCATF¹⁵;

d) Les gaz à effet de serre, les secteurs et les catégories de sources visés, les paramètres de mesure communs, les méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles et d'autres questions¹⁶.

14. Le Groupe de travail spécial a également prié le secrétariat de mettre à jour les informations techniques qu'il avait recueillies sur les gaz dont la liste figure dans le document FCCC/KP/AWG/2008/5, en tenant compte, le cas échéant, des renseignements fournis par les Parties dans les contributions qu'elles avaient fait parvenir à ce sujet¹⁷. Ces informations actualisées sont disponibles sur le site Web de la Convention¹⁸.

15. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner le texte établi par le Président sur les autres questions abordées dans le document FCCC/KP/AWG/2008/8, les contributions relatives à ce texte réunies dans le document FCCC/KP/AWG/2009/MISC.8, et les autres documents de la série MISC rassemblant d'autres contributions sollicitées à sa septième session. Cet examen aura pour objectif de réduire le nombre d'options et de permettre l'élaboration d'un texte plus abouti dont le Groupe de travail spécial sera saisi à sa neuvième session. Il s'agira aussi d'établir de nouveaux textes en vue d'éventuelles décisions de la CMP. Compte tenu de la diversité des opinions exprimées par les Parties au sujet de l'examen d'éventuels amendements au Protocole de Kyoto dans ce contexte, et des dispositions du paragraphe 2 de l'article 20 du Protocole, le Groupe de travail spécial sera invité à réfléchir aux mesures à prendre ensuite à cet égard. Il sera invité également à poursuivre l'examen des questions suivantes: améliorations susceptibles d'être apportées aux échanges de droits d'émission et aux mécanismes fondés sur des projets; définitions, modalités, règles et lignes directrices applicables au secteur UTCATF; gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources visés, paramètres de mesure communs et méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles.

¹³ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V G.

¹⁴ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V A; le rapport figure dans le même document, publié sous la cote FCCC/KP/AWG/2009/5.

¹⁵ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V B; le rapport figure dans le même document, publié sous la cote FCCC/KP/AWG/2009/5.

¹⁶ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V D à F.

¹⁷ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V D à F.

¹⁸ http://unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/items/4624.php.

<i>FCCC/KP/AWG/2009/5</i>	<i>Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/8</i>	<i>Texte relatif aux autres questions abordées dans le document FCCC/KP/AWG/2008/8. Note du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.8</i>	<i>Further views and proposals relating to a proposal for amendments to the Kyoto Protocol pursuant to its Article 3, paragraph 9, and a text on other issues outlined in document FCCC/KP/AWG/2008/8. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.9</i>	<i>Views on possible improvements to emissions trading and the project-based mechanisms. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.10</i>	<i>Views on the coverage of greenhouse gases, sectors and source categories, common metrics, possible approaches targeting sectoral emissions and other issues. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.11</i>	<i>Views on options and proposals for addressing definitions, modalities, rules and guidelines for the treatment of land use, land-use change and forestry. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1^{er} au 10 décembre 2008</i>

4. Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I

16. *Rappel*: À sa septième session, et conformément à son programme de travail pour 2009¹⁹, le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre à sa huitième session l'examen des conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I (ci-après dénommées «conséquences potentielles»). Il a également invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 4 mai 2009, leurs vues sur cette question²⁰.

17. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à poursuivre l'examen des conséquences potentielles, sur la base des informations présentées à l'annexe VI du rapport de sa septième session et des contributions des Parties mentionnées au paragraphe 16 ci-dessus, en vue de soumettre les résultats de ses travaux à la CMP pour examen à sa cinquième session.

¹⁹ FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 60. b).

²⁰ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. V C.

<i>FCCC/KP/AWG/2009/5</i>	<i>Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/MISC.12</i>	<i>Further views on issues relating to potential consequences. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1^{er} au 10 décembre 2008</i>

5. Questions diverses

18. *Rappel*: À sa septième session, le Groupe de travail spécial est convenu de tenir une réunion officielle du 10 au 14 août 2009 à Bonn (Allemagne) et de reprendre sa neuvième session du 2 au 6 novembre 2009. Il est convenu également de se pencher à sa huitième session sur la question de l'organisation des travaux de ces réunions²¹.

19. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à étudier les modalités d'organisation de ses neuvième et dixième sessions, ainsi que de la réunion officielle du mois d'août, afin qu'il soit en mesure d'achever ses travaux et d'en soumettre les résultats à la CMP à sa cinquième session pour adoption, conformément à la décision 1/CMP.1²²

<i>FCCC/KP/AWG/2009/5</i>	<i>Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009</i>
---------------------------	---

6. Rapport de la session

20. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

21. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'établissement du rapport après la session, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

²¹ FCCC/KP/AWG/2009/5, chap. IV.

²² FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22. c).

Annexe

**Documents dont le Groupe de travail spécial
des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I
au titre du Protocole de Kyoto sera saisi à sa huitième session**

Documents établis pour la session

FCCC/KP/AWG/2009/5	Rapport de la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009
FCCC/KP/AWG/2009/6	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2009/7	Proposition relative aux amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2009/8	Texte relatif aux autres questions abordées dans le document FCCC/KP/AWG/2008/8. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.8	Further views and proposals relating to a proposal for amendments to the Kyoto Protocol pursuant to its Article 3, paragraph 9, and a text on other issues outlined in document FCCC/KP/AWG/2008/8. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.9	Views on possible improvements to emissions trading and the project-based mechanisms. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.10	Views on the coverage of greenhouse gases, sectors and source categories, common metrics, possible approaches targeting sectoral emissions and other issues. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.11	Views on options and proposals for addressing definitions, modalities, rules and guidelines for the treatment of land use, land-use change and forestry. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.12	Further views on issues relating to potential consequences. Submissions from Parties

Autres documents disponibles

FCCC/KP/AWG/2008/5	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la première partie de sa sixième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008
FCCC/KP/AWG/2008/8	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1 ^{er} au 10 décembre 2008